

## **AVIS**

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté ministériel du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité EAU/AUT/25/0886 du 8 janvier 2026, la société Kimmono SA est autorisée à réaliser des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Neiduerf » à Helmsange.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale pendant la période du 14 janvier au 23 février 2026 inclus pour prise de connaissance par le public.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision d'autorisation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Walferdange, le 12 janvier 2026.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber